Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20261109-2026_83-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire du 9 novembre 2026

Date de convocation
3/11/2026

Date d'affichage
3/11/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : P. LEBOURG, C. CIVI P. MANSAN, L. CROSNIER, C. DALLONGEVILLE, C. BONARD C. BECHET, P-A. MARTINEZ,
Absents excusés : C. DE QUELEN
Absents non excusés : M. LOUEDEC, F. LEYOUR

Secrétaire de séance : C. DALLONGEVILLE

N° 2026-83

Attribution de subventions aux associations locales au titre de l'exercice 2026

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal ;

VU la loi n° 2000-321 du 31 juillet 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2026 de la commune ;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel joué par le tissu associatif local dans l'animation, le lien social, la culture, le sport et la vie citoyenne de la commune de Locarn ;

CONSIDÉRANT les demandes de subvention formulées par les associations pour l'année 2026, examinées au regard de leur intérêt public local et de la nature des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **ARTICLE 1er :** D'attribuer les subventions aux vingt associations locales au titre de l'exercice 2026, selon la répartition détaillée ci-dessous :

Association	Montant
Amicale des Sapeurs-pompiers	200 €
Amicale laïque du RPI Trébrivan -Locarn	1 000 €

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20261109-2026_83-DE

ASLD - Club de foot Locarn Duault Carnoët	€
Judo Club Callacois	40 €
Foot Callac	40 €
Leucémie Espoir	100 €
Protection civile	50 €
Don du sang	60 €
Foot Rostrenen	20 €
La boule Locarnoise	150 €
Kreiz Breizh Elites	50 €
Association des Chasseurs de Locarn	1 000 €
Potager solidaire Le Moustoir	30 €
JA du Kreiz Breizh	50 €
Office des sports de Maël-Carhaix	150 €
RKB	80 €
L'Hermine Callacoise	70 €
Cinéma Callac	100 €
Chœur et Lumières	200 €

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20261109-2026_83-DE

Happy Culturel	100 €
Fondation du patrimoine	210 €
Montant total	4 000 €

- **ARTICLE 2 :** De préciser que le versement de ces subventions sera effectué selon les modalités suivantes en une seule fois pour l'année en cours.
- **ARTICLE 3 :** De dire que les crédits correspondants sont prélevés sur les chapitres et articles du budget communal de l'exercice en cours.
- **ARTICLE 4 :** M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents afférents à son application.

<u>Décision du Conseil municipal</u> : adoptée à la majorité

Pour : 7
Contre : 1
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Pour Le Maire et par délégation
Philippe LEBOURG, 1er adjoint



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20261109-2026_83-DE